



Ptites News

DOUANE

[retour sur l'audience du 04/09/2024](#)

Le 04 septembre Monsieur le Directeur Interrégional PACAC recevait les représentants de la Cfdt. C'était l'occasion de faire un point important sur les différents projets en cours et les inquiétudes des agents dans les brigades et bureaux de la DI.

Actualités Générales DI PACAC CORSE:

Nous voulons faire un état des lieux des travaux en cours. Nous regrettons que la douane n'a pas été consultée pour les travaux sur le port marseillais. Un point sur les modifications à la fruitière et notamment celles prévues pour le sous sol du Hangar 17 devra être fait régulièrement.

La BSI d'Avignon reste jusqu'au transfert de la CRS.

Pour Toulon: Bregailhon est fermé, les 19 agents se retrouvent sur un même plateau au port marchand.

BSI de Fréjus la sécurisation des locaux a été identifiée et programmée au niveau du PLI.

Nice des travaux sont à prévoir sur le nouveau terminal 2027-2028.

Le bureau de Cannes pourrait être également déplacer pour cause de travaux de réaménagement du port.

DR MARSEILLE:

Le dialogue sur les effectifs de la BSEMP reprendra en 2025.

La Camionetta sera en priorité sur le bassin EST.

Pour la CCMM, un Audit prochain aura lieu à la fois à la CCMM et aux PUC des deux bassins. Le but est d'éclaircir les dysfonctionnements entre les différents services.

Un renforcement des locaux et de la sécurité est prévu pour la BSIM.

Concernant le CODT, le Directeur ne prévoit pas d'abonder en effectifs, il préfère en premier lieu les résultats que peuvent donner le déploiement des nouveaux outils. Nous espérons que la machine ne remplacera pas l'homme.

Nous craignons pour l'avenir de la BSI de Port de Bouc. Nous avons réussi à porter le projet d'un maintien et d'un avenir à la BSI qui est au cœur de multiple trafics. **Allons nous encore nous évincer de nos missions !!!**

DR PROVENCE:

Le PUD de GAP est statut quo pour l'instant, mais le projet risque de revenir très prochainement.

Pour l'hôtel d'Aix en provence le SGC et la BSI d'Aix seront une priorité.

Pour Toulon comme pour les autres PPF, **la Cfdt** s'inquiète des effectifs surtout avec le déploiement d'EES. Les renforts prévus restent insuffisants.

DR CORSE:

La Cfdt a fait remonté les inquiétudes des agents sur les bureaux de Bastia et Ajaccio et sur l'avenir du groupe motard dont l'effectif est réduit.

DR NICE:

Une nouvelle mission serait créée en relation avec les parfumeurs de Grasse au bureau de Nice Aéroport. Aucune annonce de nouveaux effectifs.



DOUANE

Ptites News

CTM MASSE DU 12/09/2024

La Commission Technique de Masse des Douanes (CTM Masse) s'est réunie le 12 octobre 2024 sous la présidence de Monsieur Testanière,

Après l'approbation du PV de la CTM Masse du 16 avril 2024, **La Cfdt** a confirmé par vote le maintien de 2 retraités dans leur logement.

tacite reconduction des conventions d'occupation octroyées à des Tiers (retraités, enfants de douanier...). En effet, certaines cités, notamment celle de Menton, sont en tension ce qui remet en question la présence des tiers dans les résidences. Certains tiers n'ont pas les revenus suffisants pour loger dans le privé. Ce serait donc une étude au cas par cas.

Ainsi sur les 2 dossiers de maintien, une demande a été rejetée par la Commission d'Attribution de Logement (CAL). Cependant, la personne dispose d'un délai jusqu'au mois de février 2025 pour déménager.

Programmation immobilière 2025/2028

Le service central n'a pas suivi les demandes faites par le service local notamment pour la cité de La Joliette à Marseille.

Sur un budget demandé de **700 000 euros**, seule la somme de **220 000 euros** a été octroyée. Ainsi sur les 38 logements à rénover, il avait été budgété la rénovation de 16 appartements. Compte tenu de la somme dégagée, seuls 7 appartements pourront être rénovés.

Nous dénonçons le fait que les budgets soient rabotés empêchant ainsi la rénovation de logements délabrés et non louables.

L'enveloppe pour la cité de Fréjus a également été rabotée (75000--→ 50 000 euros) Cependant, la somme est gardée en provision en prévision du remplacement du système de chauffage.

Pour les autres cités, les enveloppes demandées ont été respectées.

Port Saint Louis : Où en est-on ?

Après de multiples péripéties, l'entreprise chargée des travaux est en liquidation judiciaire. Le service de la Masse est à la recherche d'un nouvel entrepreneur. Pour l'instant, aucune date de remise des appartements ne peut être donnée compte tenu du calendrier des démarches administratives et du temps des travaux. De plus, de l'argent dévolu (1 830 000 euros) à la rénovation, il ne reste que 187 000 euros pour le gros œuvre et 33 000 euros pour le reste. Heureusement, que les gros travaux sont faits !



DOUANE

Ptites News

Autres questions abordées :

Des occupants de logement ont installé des climatisations sans autorisation préalable du service de la Masse. Ces travaux doivent faire l'objet d'une demande auprès du service de la Masse du fait que ce type d'installation touche à la structure des bâtiments. Pour l'heure, toutes les demandes seront refusées en l'absence de réponse au service central sur cette question.

Cependant, cette question amène une réflexion sur des projets à long terme pour un changement de type de chauffage et de climatisation des appartements dans les cités.

Quid de l'accueil des personnes en situation d'handicap ? Actuellement, aucune cité n'est adaptée pour accueillir ces personnes.

Cité de la Joliette

Les caves et les espaces communs ont été dégagés grâce à la bonne volonté de certains locataires. Cependant, il reste des espaces encombrés. Le 2 octobre prochain, les OS sont conviées à venir constater la situation. **La CFDT** répondra bien sur présente.

Débarrasser des encombrants a un coût : estimé à 9 000 euros pour l'instant, pris en charge cette fois par le ST.

Le projet du service est de contrôler l'état des communs 2 fois par an et de rechercher les « coupables » pour qu'ils débarrassent leurs encombrants. S'ils sont introuvables, les frais d'enlèvement par une société privée serait à la charge des occupants de l'immeuble concerné.

En effet, il n'est pas concevable de dépenser de l'argent pour ce type de problème de savoir vivre alors que ces sommes pourraient servir à des projets plus intéressants.

Vos représentantes,

Fahima Bouzouane, Armelle Salaün Sciacca